COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 11 – du 09/11/2026

Responsable : Laurent ABRACHY (CTD PPF)
Présents : Laurent ABRACHY, JeanClaude BARONIAN, Michel PELLETIER
Excusés : Patrice FERRER, Luis MARTINS CALDEIRA,
Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La commission approuve le PV n° 10 du 19/10/2026 et passe à l'ordre du jour

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 11 – du 09/11/2026

COURRIERS

- Courriel du 26/10/2026 de CA DIGNE 004 F : demande de modification horaire rencontres U14 D1 du 07/11/2026. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 26/10/2026 de O BRIANCON SERRE CHE : Demande d'avancer et d'inverser la rencontre U18 du 21/11/2026 au 31/10/2026 contre AFC SAINTE TULLE PIERREVERT. Lu et noté, Accord commission et CDA, nécessaire fait ;
- Courriel du 26/10/2026 de AFC SAINTE TULLE PIERREVERT : Demande d'avancer et d'inverser la rencontre U18 du 21/11/2026 au 31/10/2026 contre O BRIANCON SERRE CHE. Lu et noté, Accord commission et CDA, nécessaire fait ;
- Courriel du 28/10/2026 de Mairie de VOLX : Terrain indisponible le 13/12/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 28/10/2026 de FC BARCELONNETTE : demande de modification du calendrier U15 à 8. Lu et noté, la commission ne peut donner une suite favorable à cette demande ;
- Courriel du 02/11/2026 de FC LA SAULCE : Modification terrain rencontre U16 D2 du 08/11/2026. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 05/11/2026 de Mairie de MANOSQUE : Occupation terrains weekend du 7 et 8/11/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 06/11/2026 de O BRIANCON SERRE CHE : Demande report rencontre U18 du 14/11/2026 au 21/11/2026 à 16h00. Lu et noté, attente réponse ASF TALLARD ;
- Courriel du 07/11/2026 de ASF TALLARD : Proposition horaire (11h00 ou 18h00) du report rencontre U18 du 14/11/2026 au 21/11/2026. Lu et noté, attente réponse O BRIANCON SERRE et accord CDA.

RETOUR CSR

- ✓ Dossier n° 02 : Challenge de la sportivité « Jeunes » saison 2025/2026 ;
- ✓ Dossier n° 04 : Forfait général de GAP Foot 05, catégorie U18 ;
- ✓ Dossier n° 06 : Rencontre U16 D2 du 13/09/2026, Forfait de EP MANOSQUE ;
- ✓ Dossier n° 08 : Forfait général de EP MANOSQUE, catégorie U16 D2 ;
- ✓ Dossier n° 10 : Rencontre U16 D2 du 20/09/2026, forfait de FC MALIJAI ;
- ✓ Dossier n° 13 : Rencontre U18 D1 du 26/09/2026, forfait de LARAGNE Sp ;
- ✓ Dossier n° 14 : Rencontre U18 D1 du 26/09/2026, forfait de AS FORCALQUIER
- ✓ Dossier n° 16 : Rencontre U16 D1 du 20/09/2026, Abandon de terrain de Entente AS OB SAINT CREPIN.

CHAMPIONNATS

RAPPEL :

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 11 – du 09/11/2026

1 La commission tient à vous rappeler que toutes demandes de modifications de date et d'horaire doivent être effectuée sur Foot club 10 jours avant la date de la rencontre

2. La commission tient à vous rappeler que toutes rencontres doivent faire l'objet d'une FMI, penser à vous rapprocher de votre club afin que chaque responsable d'équipe soit bien désigné afin d'avoir accès à la feuille de match informatisé.

- ***U14***

  Toutes les rencontres de GJ VIVOR se joueront à VILLENEUVE

  - ***D1***
    - ***RAS***

  Feuilles de match manquantes

  - ***RAS***

- ***D2***
  - ***Journée 3 du 26/09/2026***
    - Match n°56534043 : AS FORCALQUIER 1 - Entente AS OB SAINT CREPIN 1. **Reprogrammé le 28/11/2026 à 13h00.**
  - ***Journée 7 du 21/11/2026***
    - Match n°56534060 : Entente AS OB SAINT CREPIN 1 – AS EMBRUN 1. **Reprogrammé le 28/11/2026 à 14h00. Refus commission, une rencontre est déjà reprogrammée à cette date.**
    - Match n° 56534061 : ASF TALLARD 1 – GJBL 1. **La rencontre est décalée à 16h30 en raison du 1er tour du Festival U13 « PITCH ».**

- ***U15 à 8***

  En raison du retrait de l'équipe de O BRIANCON SERRE CHE, toutes les équipes devant les rencontrer seront exemptes.

  - ***Journée 2 du 10/10/2026***
    - Match n° 79687538 : USB SEYNE LES ALPES – AF CHAMPSAUR VALGAU. **Reprogrammé le 31/10/2026 à 14h00. Accord des 2 clubs.**

- ***U16***

  Toutes les rencontres de GJ VIVOR se joueront à VOLX.

  En raison du Forfait général de l'équipe de l'EP MANOSQUE en U16 D2, le résultat de la rencontre du dimanche 20/09/2026 est annulé et toutes les équipes devant les rencontrer seront exemptes.

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 11 – du 09/11/2026

❖ ***D1***
- **RAS**

❖ ***D2***
- **RAS**

Feuilles de match manquantes
- ***RAS***

❖ ***U18***

Toutes les rencontres de GJ VIVOR se joueront à ORAISON

En raison du forfait général de l'équipe de GAP Foot 05, toutes les équipes devant les rencontrer seront exemptes.

- ***Journée1 du 17/10/2026***

  En raison de la qualification du club de l'EP MANOSQUE pour le 4e tour de la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole prévu le 18/10/20236. La rencontre suivante sera reprogrammée le **samedi 28/11/2026 à 16h00.**
  - Match n° 56533541 : EP MANOSQUE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1

- ***Journée 5 du 03/10/2026***

  En raison de la qualification des clubs de l'ASF TALLARD et de l'EP MANOSQUE pour le 3e tour de la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole prévu le 03/10/20236. Les rencontres suivantes sont reprogrammées le **samedi 19/12/2026 à 15h00**
  - Match n° 56533565 : LARAGNE Sp 1 – EP MANOSQUE 1
  - Match n° 56533567 : AS FORCALQUIER 1 – ASF TALLARD 1
- ***Journée 6 du 10/10/2026***
  - RAS.
- ***Journée 9 du 21/11/2026,***
  - Match n° 56533592 : AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – O BRIANCON SERRE CHE 1. **Inversé et avancé au 31/10/2026 à 11h00. Accord des 2 clubs.**

Feuilles de match manquantes
- Match n° 56533592 : AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – O BRIANCON SERRE CHE 1. **La commission demande au club de AF SAINTE TULLE PIERREVERT de nous faire parvenir la feuille de match pour le lundi 16/11/2026 avant midi délai de rigueur.**

COUPES

❖ **Coupe Adrien GILLY U14**

La commission procède au tirage du 1er tour

- *1er tour le 05/12/2026 à 14h00*
  - ✓ Entente AS OB SAINT CREPIN 1 (D2) – O CHORGES 1 (D2)

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 11 – du 09/11/2026

- ✓ AS FORCALQUIER (D2 – GAP Foot 05 2 (D1)
- ✓ AS EMBRUN 1 (D2) – EP MANOSQUE 1 (D1)
- ✓ GJ BASSIN DU LARGUE 1 (D2) – GJ VIVOR 1 (D1)
- ✓ AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 (D2) – USZ MOYENNE DURANCE 2 (D1)
- ✓ ESVVG 1 (D1) – CA DIGNE 04 F 1 (D1)

Exempts :

- ***Régional***
  - ✓ GAP Foot 05 1, US MOYENNE DURANCE 1

❖ **Coupe Jean Louis ESCALIER U15 à 8**

La commission procède au tirage des quarts de finale

- *Quart de finale le 06/03/2027 à 14h00*
  - ✓ GJ VIVOR1 – Entente du Buech
  - ✓ AS SAINT ANDRE – Entente MALIJAI/VOLONNE
  - ✓ LARAGNE Sp – FC BARCELONNETTE
  - ✓ FC SISTERON – AF CHAMPSAUR VALGAU

❖ **Coupe Albert MEYER U16**

La commission procède au tirage du 1er tour

- *1er tour le 06/12/2026 à 11h00*
  - ✓ AF CHAMPSAUR VALGAU 1 (D2) – GJ VIVOR (D1)
  - ✓ CA DIGNE 04 F 1 (D1) – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT (D1)
  - ✓ US MOYENNE DURANCE 3 (D2) – US MOYENNE DURANCE 2 (D1)
  - ✓ AS FORCALQUIER 1 (D2) – FC SISTERON 1 (D1)
  - ✓ Entente FCLS/AVANCE (D2) – GAP Foot 05 1 (D1)
  - ✓ AS EMBRUN 1 (D2) – Entente AS OB SAINT CREPIN (D1)

Exempts :

- ***Régional***
  - ✓ US MOYENNE DURANCE 1
- ***District 1***
  - ✓ LARAGNE Sp 1

❖ **Coupe Pierre LANZA U18**

- **Cadrage le 28/11/2026 à 15h30**
  - ✓ FC SISTERON 1 (D1) – GJ VIVOR 1 (D1)
  - ✓ AS FORCALQUIER 1 (D1) – US MOYENNE DURANCE 1 (D1)
  - ✓ ESVVG 1 (D1) – ASF TALLARD 1 (D1)
  - ✓ LARAGNE Sp 1 (D1) – O BRIANCON SERRE CHE 1 (D1)

Exempts :

- ***Régional***
  - ✓ CA DIGNE 04 F 1, GAP Foot 05 1.

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 11 – du 09/11/2026

- ***District 1***
  - ✓ AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1, EP MANOSQUE 1.

Prochaine réunion en visioconférence : lundi 16 novembre 2026 à17h00.
Prochaine réunion en présentiel : lundi 14 décembre 2026 à 17h00.

Le responsable de la commission

Laurent ABRACHY

Le secrétaire de séance

Michel PELLETIER